

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE DE JAILLANS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt et trois, le lundi 15 Janvier 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de monsieur FOURNAT Jean-Noël, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 14

Quorum à atteindre : 8

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoir : 4

Date de la convocation : 07/12/23

Présent(s) : Jean-Noël FOURNAT, Christophe VALLA, Sylvain DILLESEGER, Virginie DE ROSSI, Christine BELLE, Olivier DUMARCHE, Daniel MUNIER, Brigitte PRUVOST, Fabrice ROYER et Grégory BOUVERON.

Absent(s) : 4

- ➔ Madame Annick VINCENT donne pouvoir à Monsieur Daniel MUNIER,
- ➔ Madame Marjory HAFSOUNI donne pouvoir à Monsieur Olivier DUMARCHE,
- ➔ Monsieur Fabrice ROYER donne pouvoir à M. Christophe VALLA
- ➔ Absente : Madame Lorane SERRET donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël FOURNAT,

Secrétaire de séance : Madame Christine BELLE

Début de séance à 19h00

01-2024 - APPROBATION PV DU 11 DECEMBRE 2023

Monsieur Le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux si des remarques sont à apporter au dernier procès-verbal du 11 Décembre 2023.

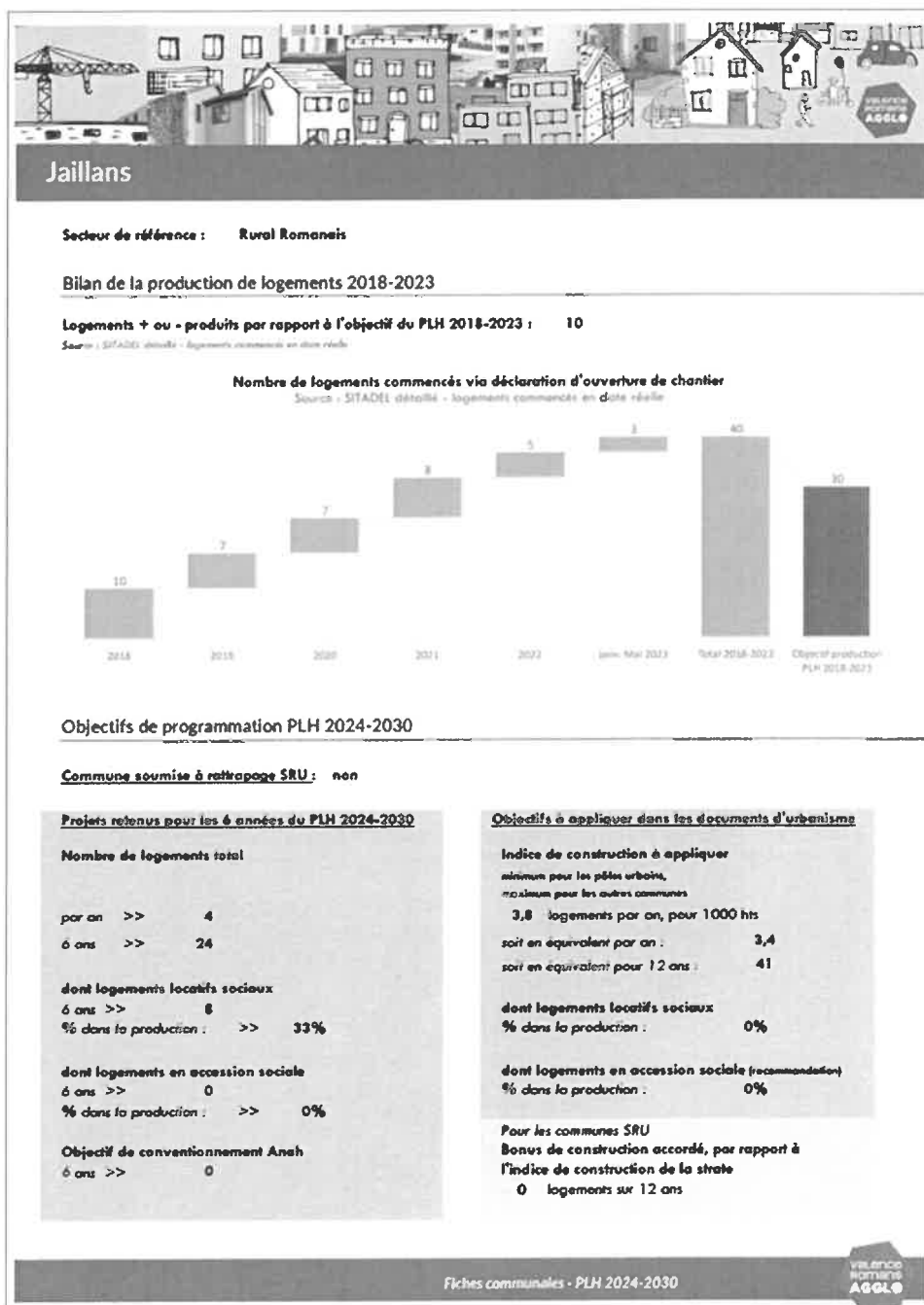
Aucune remarque n'étant prononcée, le PV est donc approuvé par l'ensemble des Conseillers municipaux.

Nom	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Lorane SERRET	X		
Brigitte PRUVOST	X		

02-2024 - VALENCE ROMANS AGGLO : AVIS SUR LE PROJET DE PLH

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des conseillers municipaux un avis transmis par VRA pour le projet de Programme Local de l'Habitat ou PLH.

Le PLH du point de vue de la commune de Jaillans est représenté sur le graphique ci-après :



Liste des projets et gisements potentiels identifiés - en Avril 2023

id	Nom du site	Stratégie foncière	Porteur de projet identifié	Echéance (DOC)	Nb Logements	dont Log individuels	dont Log collectifs	dont Nb LLS	dont Nb PSLA ou BRS	Commentaire	Surface_HA
182	Terrain de foot- projet intergénérationnel	4 - Maitrise foncière (ou souhait de maitrise) communale	1 - Oui	2 - moyen terme (2027-2029)	20	20		8		projet intergénérationnel	0,88
183	OAP - Béranger	1 - Initiative privée	2 - Non	3 - long terme (après 2030)	20	20					0,92



Jaillans

PLH CA Valence Romans Agglo

0 0.1 0.2 km



Potentiel foncier repéré (échéance) :

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Pas d'indication

Zonage :

- U - Zone urbaine
- AUc - Zone à urbaniser
- AUs - Zone à urbaniser bloquée

Sources : AdminExpress 2022, INSEE RP 2019
Réalisation : MERCAT, Novembre 2023, projets identifiés en avril 2023



03-2024 - DELIBERATION 2023-67 CONVENTION ADN DU 13/11/2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception de plusieurs conventions ADTIM FTTH concernant le pré-raccordement au réseau public de Fibre Optique Ardèche Drôme Numérique.

Pour poser le câblage en fibres optiques, il est nécessaire de signer une convention avec les propriétaires.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les conventions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur les propriétés de la commune ainsi que tout autre document concernant ce dossier avec **ADTIM FTTH**

Nom	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Lorane SERRET	X		
Brigitte PRUVOST	X		

04-2024 - REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ADJOINT

L'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les élus ont droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial.

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet (organisation d'une manifestation, lancement d'une nouvelle opération, etc....) et limitée dans le temps.

Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

Par ailleurs, dans la mesure où il entraîne une dépense, le mandat spécial doit être conféré à l'élu par une délibération du conseil municipal, cette délibération pouvant être postérieure à l'exécution de la mission en cas d'urgence.

Lors du TELETHON 2023 Mme DE ROSSI Virginie, 2ème Adjointe de Jaillans a dû prendre à sa charge des frais au magasin **HYPER U** à Romans-sur-Isère pour la commune de Jaillans dont les frais s'élèvent à **96,33 €**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la prise en charge par la commune de JAILLANS des frais d'alimentation pour le TELETHON 2023
- **APPROUVE** le remboursement à Madame DE ROSSI Virginie, 2ème adjointe de Jaillans de la dépense occasionnée pour ses frais qui s'élève à **96,33 €** auprès de HYPER U Romans-sur-Isère
- **DIT que** les crédits budgétaires relatifs à cette dépense sont prévus au budget communal 2024

Nom	Pour	Contre	Abstention
	13	0	1
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI			X
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Lorane SERRET	X		
Brigitte PRUVOST	X		

05 - 2024 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET ORGANISMES DIVERS

En vue de la préparation du budget primitif 2024, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient, comme chaque année, de fixer le montant des subventions versées aux différentes associations.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal** :

- **Décide** de verser aux différentes associations les subventions suivantes :

<u>Subventions aux Associations</u>	B.P. antérieur	Réalisations	Vote
		16 020,00 €	12 698,03 €
ASSOCIATIONS LOCALES	3 800,00 €	1 400,00 €	3 200,00 €
Les Amis de Jaillans	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Comité des fêtes	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Comité des fêtes Forfait annuel feu d'artifice	1 800,00 €	0 €	1 800,00 €
Club des Boutons d'Or	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Le Sou des écoles	200,00 €	200,00 €	200,00 €
ACCA JAILLANS - CHASSE	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Que JAILLANS SCENE	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Tennis Club de Jaillans	0 €	200,00 €	200,00 €
ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	650 €	650 €	650,00 €
Rugby Club Eymeux	150,00 €	150,00 €	150,00 €
APE Maternelle de l'Ecancière	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Bibliothèque municipale	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Espérance Hostunoise	150,00 €	150,00 €	150,00 €
ASSOCIATIONS AUTRES : SANTE	200 €	200 €	200 €
Vaincre la mucoviscidose	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Centre Léon Bérard	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Paralysés de France	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Sclérosés en plaque	50,00 €	50,00 €	50,00 €

ASSOCIATIONS FAMILLES RURALES	10 770,00 €	9 848,03 €	11 270,00 €
Familles rurales (fonctionnement)	770,00	770,00 €	770,00 €
Familles rurales (Accueil périscolaire)	8 300,00 €	4 024,57 €	4 500,00 €
Familles Rurales (Mercredis Loisirs et Kid'omino)	1 700,00 €	5 053,46 €	6 000,00 €
AUTRES ASSOCIATIONS	600,00 €	600,00 €	550,00 €
ADMR	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Amicale du personnel du canton	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Resto du cœur	50,00 €	50,00 €	50,00 €
FNACA	50,00 €	50,00 €	50,00 €
ONAC Bleuets de France	50,00 €	50,00 €	0 €
Salon du livre Chatillon St Jean - APAE	50,00 €	50,00 €	50,00 €
ADAPEI	50,00 €	50,00 €	50,00 €

Nom	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Grégory BOUVERON	X		
Lorane SERRET	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

06 - 2024 - REGULARISATION PARCELLES "LE CLOS DES MURIERS" ECANCIERE (VRH)

Afin de régulariser une cession de terrains à l'euro symbolique au profit de la commune avec Valence Romans Habitat, résultant des parcelles **ZA 166, 167 et 179** au lotissement « **le clos des mûriers** » à l'**Ecancière** : Il convient aujourd'hui de réaliser cette cession par un acte authentique.

Les volumes correspondants sont d'environ :

- 166 (11m2)
- 167 (37m2)
- 179 (34 m2)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de cession à l'euro symbolique à la commune de JAILLANS avec **VALENCE ROMANS HABITAT**
- **DIT que** les frais de rédaction des actes de cession à l'euro symbolique seront répartis pour moitié à la commune de Jaillans et à VRH
- **DIT que** les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 de la commune

Nom	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Grégory BOUVERON	X		
Lorane SERRET	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

08 - 2024 - URBANISME

Monsieur Jean-Noël FOURNAT expose à l'ensemble du conseil municipal, les demandes d'autorisation d'urbanisme.

DEMANDE A INSTRUIRE :

- ✚ Permis de Construire - Monsieur Alain HERINO - 30 chemin du Prieuré
Lotissement « Champ de l'Or » - Lot 2
 - ✓ Création d'une maison individuelle (84m²).

- ✚ Permis de Construire - Monsieur Grégory MONBIELA – Madame Chloé ROSTAING
65 route des Tonnetts
 - ✓ Création d'une maison individuelle.

❖ **Agendas :**

- Le Mardi 16 janvier 2024 : Pièce de Théâtre de la Comédie de Valence à 20h00 à la salle des fêtes « Henri MARET ».
- Le lundi 26 Février à 19h00 : Conseil municipal

20h30 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Secrétaire de séance : Madame Christine BELLE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Belle', written in a cursive style.

09 - 2024 : QUESTIONS DIVERSES

❖ **Employés communaux : Remplacement des agents en arrêt maladie**

Absence minimum de plus de 3 mois de l'employé communal Monsieur Jean-Claude ABISSET.

En période hivernale, le Conseil Municipal n'envisage pas de recrutement supplémentaire.

Une réflexion est en cours pour un remplacement à partir du mois d'avril 2024 pour seconder notre agent municipal Stéphane BARRUYER.

❖ **Travaux voirie 2024**

- Revêtement Bicouche dans sa globalité du « Chemin de la Tour »,
- Revêtement Bicouche dans sa globalité « Route des MAS » avec une reprise des hauteurs des 2 plateaux traversants
- Création d'un îlot centrale pour la Sécurisation du croisement situé au niveau de la salle des Fêtes avec la Mise en place d'une signalétique appropriée
- Revêtement Bicouche dans sa globalité du « Chemin des VERNETS » ainsi que « Route de CORBEIL »,
- Création d'un fil d'eau en bordure du long de la voirie avec Enrobée pour canaliser les eaux de ruissellement ainsi qu'une reprise partielle de certaines portions de voiries avec de l'enrobée pour le Chemin du POUYET.
- Décapage de la voirie avec un Revêtement Bicouche sur une portion de la « Route des 3 CROIX » située au sein du village et qui partirait du Pigeonnier jusqu'au premier croisement,
- Utilisation d'emplois partiels pour rebouchage des nids de poules présents sur nos routes communales.

❖ **Travaux fossés suite orage de novembre 2023 (VRA)**

Devis en cours avec la société CHEVAL ENVIRONNEMENT.

- ➔ Fossé le Pré Vert avec la reprise en empierrée des talus qui sont fortement dégradés,
- ➔ Fossé ARTHEMONAY avec la reprise d'une portion en empierrée.

Pour rappel, chaque propriétaire doit gérer ses eaux pluviales sur son terrain (pose éventuelle d'une cuve de récupération, infiltration des eaux pluviales etc...).

Il est interdit de rejeter directement les eaux pluviales d'une propriété directement dans un fossé ou sur des routes ou chemins.

Pour le bassin de décantation, quartier des canaux, Monsieur Christophe VALLA se renseigne pour l'entretien des bassins de décantations, la sécurisation et l'assurance.

❖ **Réunion Commission Finances**

Les adjoints, Monsieur le Maire et le référent Olivier DUMARCHE sont conviés à la réunion de la commission Finances.

Une date est retenue pour le mardi 20 février 2024 à 18h00 en mairie pour planifier la réunion.